



IMPORTANT : Parents, prenez part à la vie du collège

publié le 08/03/2018

Le collège ne peut fonctionner sans l'implication des parents dans ses instances de réflexion et d'organisation : conseil de classe, de discipline, commission permanente et conseil d'administration.

A la rentrée prochaine, un certain nombre de parents vont quitter les instances du collège, leur enfant entrant en seconde. Afin que la charge ne soit pas trop lourde, il est essentiel que de nouveaux parents acceptent d'y siéger. Avec une représentation suffisante, chaque parent pourrait n'avoir que trois réunions à assurer dans l'année.

Vous hésitez, vous aimeriez en savoir plus sur le rôle et les modalités de la participation des parents délégués ? Contactez l'association des parents d'élèves de PMF au 06.72.15.55.49 ou à parents.eleves.pmf@gmail.com

 [recherche_rpe_pdf](#) (PDF de 106.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.